

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2008

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents : M. Moine, D. Gagneux, JL Milliex, A Newell, C Guiboud-Ribaud, J. Liebe, A. Papin, R. Dalphin, JP Frénod

Excusés : Y. Patroix et B. Martin ayant donné pouvoir

### **ECOLE**

#### **Rentrée 2008 / 2009**

**La rentrée s'est bien passée** : les 2 classes de la Motte ne sont pas trop chargées, et la classe des grands bénéficiera de 3 heures de soutien prises en charge par les municipalités du fait de la présence de 3 niveaux (quelques CP)

Le CM confirme l'embauche du **personnel non titulaire** : Catherine GUIBOUD RIBAUD en remplacement de l'ATSEM titulaire en arrêt, Myriam PATROIX pour 2 surveillances de cantine par semaine.

Le CM adopte le **règlement de la cantine** avec quelques modifications (simplification pour les inscriptions régulières).

#### **Projet de rénovation / construction de bâtiments**

Mme le maire donne au CM les derniers éléments d'information et d'aide à la décision concernant le projet de bâtiment scolaire :

- Schéma d'implantation de la maternelle à côté de l'école primaire du Châtelard, transmis par le maire, Mr Casiez,
- Eléments financiers et de programmation venant du Conseil Général de la Savoie

Un débat a lieu sur le choix de l'implantation, avec ces éléments nouveaux.

Le CM vote pour décider du choix de projet : regroupement au Châtelard ou maintien du site de la Motte.

Résultat du vote :

Votants : 11 (dont 2 pouvoirs)  
La Motte : 10  
Le Châtelard : 1

**La restructuration de l'école maternelle sur le site de la Motte est donc définitivement adoptée.**

## Désignation d'un architecte pour réaliser le projet

Mme le maire présente au CM la proposition de mission de Mr Raymond BRUN, architecte.

Après en avoir délibéré,

- le CM accepte la mission de base avec exécution du cabinet BRUN, avec un taux de rémunération de 10.80 % du coût prévisionnel du programme, soit 89 100 € maximum.
- Demande au cabinet BRUN de bien vouloir lui remettre un projet dans un délai de 3 semaines, étant données les échéances pour le financement (subvention du Conseil général)

## **VOIRIE**

Les travaux **d'entretien sur les voies communales** seront réalisés en septembre.

Le CM délibère pour fixer une **participation** aux propriétaires de terrains constructibles dès lors que l'accès à ces terrains nécessite un calibrage de chemin rural.

## **FORÊT**

Une coupe (parcelles E et C) a été vendue avant l'été pour 18 993 € (soit 41,47 € / m<sup>3</sup>)

La SAFER a attribué à la commune les parcelles forestières pour lesquelles elle avait fait option (vente propriété Francoz)

## **ASSAINISSEMENT / OM**

**Le chantier** de réseau Dalphins / Frénod se déroule normalement, RAS. Les services du SPANC (assainissement non collectif) ont transmis le diagnostic des équipements individuels réalisé sur la Motte

Le CM examine les réclamations de facturation des **ordures ménagères** pour le compte de la Communauté de Communes.

## **BIBLIOTHEQUE**

Le CM autorise le maire à signer une nouvelle **convention** « Point Lecture » avec l'Assemblée des Pays de Savoie.

**CCAS** : Mme C. Guiboud est déléguée au groupe cantonal constitué par les Amis des Bauges

**CNAS** : Mme le maire est désignée comme élu référent

**Annulation de titre** : annulation d'un titre de location de 5 € (JL Neyret)

Fait à la Motte-en-Bauges, le 9 septembre 2008,      Le Maire,